

GRIPPE H1N1

Se protéger de la grippe, oui Réduire les droits des salariés, non

Le tapage médiatique sur la grippe cache-t-il autre chose ?

Depuis plusieurs mois, la grippe H1N1 fait la une des médias.

SUD considère qu'il ne faut pas négliger le risque d'extension de la maladie et qu'il est utile de prendre des mesures de protection pour la population.

Cependant, le délire médiatique et l'hyperactivité gouvernementale – on a rarement vu Mme Bachelot s'agiter comme cela! – nous interroge sur la réalité de la situation :

- N'est-on pas en train de **faire peur** à la population plutôt que de réellement la préparer à se protéger ?
- N'est-on pas en train d'utiliser cette menace d'épidémie pour faire oublier d'autres questions essentielles, comme la situation sociale, les fermetures d'entreprises et les difficultés du monde du travail ?
- Est-ce vraiment utile de dépenser 1 milliard d'euros pour acheter 94 millions de doses de vaccins qui selon certains scientifiques risquent d'arriver après l'épidémie ou dont on n'est sûr ni de l'efficacité ni des effets secondaires?

Soyons certains que les laboratoires pharmaceutiques, eux, se frottent les mains!

• N'est-ce pas indécent de voir l'agitation du gouvernement pour une grippe en France – dont on sait encore peu de choses - alors que chaque semaine ce sont près de 200 000 enfants qui meurent de maladies dans le monde parce qu'ils n'ont pas les moyens d'être soignés ?

Respectons les droits des salariés

Depuis l'été, c'est le branle-bas de combat dans nos Directions : suite aux directives du ministère et de nos organismes nationaux, les directions locales mettent en place des PCA (plan de continuité des activités).

S'il est légitime d'organiser le maintien d'un Service Public, cela ne doit pas se faire n'importe comment. Des mesures de prévention et de précaution doivent être prises pour les personnels, notamment ceux en contact avec le public.

Les éventuelles **modifications d'organisation** du travail doivent se faire **DANS LE RESPECT INTÉGRAL DU CODE DU TRAVAIL ET DES DROITS DES SALARIÉS.**

Les libertés individuelles et la vie privée de chacun doivent être préservés.

Tout doit être fait en accord avec les instances représentatives du personnel (CE, CHSCT, DP). Cet été certaines Directions ont « oublié » les instances ! D'autres espèrent profiter de cette « aubaine » pour tester des modes d'organisation qu'elles n'avaient pas osé mettre en place jusqu'alors ...

Les employeurs et le gouvernement ne doivent pas utiliser la grippe pour déroger au droit du travail. SUD refuse toute mesure unilatérale remettant en cause le droit des salariés.

SUD dénonce la récente **circulaire** de la DGT qui laisse la possibilité aux employeurs de déroger au droit du travail (assouplissement du temps de travail, changements d'horaires, règles sur la durée du travail, télétravail ...). SUD exige le retrait de cette circulaire.

SUD exige le maintien intégral des SALAIRES, des CONGÉS et des RTT pour tous les salariés :

- touchés par la fermeture d'un service ou d'un organisme,
- ou contraints de rester à leur domicile (suspicion de grippe dans leur entourage, garde des enfants, absence de transports collectifs, ...)

SUD Protection Sociale le 9 septembre 2009